

GOUNORD HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue André Barbeaux
21700 ARCENANT
952 898 757 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 JUIN 2026

Monsieur Hervé GOUNORD,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société GOUNORD HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Hervé GOUNORD, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à - 18 642,14 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :

-18 642,14 euros

En totalité au compte « **Report à nouveau** » :
Qui s'élève ainsi à -18 642,14 euros

-18 642,14 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte que la convention suivante est intervenue au cours de l'exercice écoulé :

- Compte courant d'associé ouvert par l'Associé unique, Monsieur Hervé GOUNORD, associé unique et gérant, dans les livres de la Société.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant du compte courant s'élève à un solde créditeur de 35 722,69 euros.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 29 247 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Hervé GOUNORD

GOUNORD HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue André Barbeaux
21700 ARCENANT
952 898 757 RCS DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à - 18 642,14 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-18 642,14 euros
-----------------------	------------------

En totalité au compte « Report à nouveau » :	-18 642,14 euros
Qui s'élève ainsi à -18 642,14 euros	

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

Désignation de l'entreprise		SARL GOUNORD HOLDING										Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		11 Rue André Barbeaux 21700 ARCENANT													
SIRET		9 5 2 8 9 8 7 5 7 0 0 0 1 0													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 19			
												Exercice N clos le			
												3 1 1 2 2 0 2 5			
ACTIF		Brut										Amortissements-Provisions		Net	
		1										2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
		Immobilisations corporelles *	028		030										
		Immobilisations financières* (1)	040	331 127	042	10 450						320 677			
		Total I (5)	044	331 127	048	10 450						320 677			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052										
		Marchandises *	060		062										
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066										
	Créances {	Clients et comptes rattachés *	068	7 200	070						7 200				
		(2) {	Autres* (3)	072	200	074					200				
		Valeurs mobilières de placement	080		082										
		Disponibilités	084		086										
		Charges constatées d'avance*	092	2 653	094						2 653				
		Total II	096	10 053	098						10 053				
		Total général (I + II)	110	341 180	112	10 450					330 730				
PASSIF												Exercice N NET			
												1			
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel *	120								1 000				
		Ecart de réévaluation	124												
		Réserve légale	126								144				
		Réserves réglementées *	130												
		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132								1 296				
		Report à nouveau	134												
		Résultat de l'exercice	136								-18 642				
		Subventions d'investissement	137												
		Provisions réglementées	140												
		Total I	142								-16 203				
	Provisions pour risques et charges	154													
DETTES (4)		Emprunts et dettes assimilées	156							210 685					
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164												
		Fournisseurs et comptes rattachés*	166							1 198					
		Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2 376)	172							2 376					
		Comptes courants d'associés	173							35 723					
		Autres dettes	175							96 951					
		Produits constatés d'avance	174												
		Total III	176							346 932					
Total général (I + II + III)		180								330 730					
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			159 490					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL GOUNORD HOLDING

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210						
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215	214						
			services *			217	218	57 833					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222					
	Production immobilisée*							224					
	Subventions d'exploitation reçues							226					
	Autres produits							230	3				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	57 836				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234					
	Variation de stocks (marchandises)*							236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240					
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)							242	20 402				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *					243	542	244	667				
	Rémunérations du personnel*							250	33 291				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	3 329				
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255		254					
	Dotations aux provisions							256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	163				
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260										
Total des charges d'exploitation (II)							264	57 852					
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-16					
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)			294	18 626				
Produits exceptionnels (IV)							290						
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		}	300					
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	-18 642					
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		314	18 642				
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles*					322	2 000						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			163			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44. octies A)		987		342				
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)		181		JEI (44. sexies A)		989						
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993						
	BUD (44 sexdecies)		992										
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647						
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641								
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	16 479			
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	16 479			

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)				Désignation de l'entreprise : SARL GOUNORD HOLDING				Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
		Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460		462		464		466				
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	322 677	482	8 450	484	331 127						
TOTAL		490	322 677	492	8 450	494	331 127						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514		516				
		Constructions	520		522		524		526				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
		Matériel de transport	550		552		554		556				
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL				596	585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL GOUNORD HOLDING

Néant ☐*

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	10 450	634		636	10 450		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682	10 450	684		686	10 450		

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	VOIR ANNEXE	2 000
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780 2 000

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	16 479
Total des déficits restant à reporter	870	16 479

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	3 329	381	3 329
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374 10 367
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 867
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.